

MAISON DES ARTS

saint-herblain



Projet d'établissement 2015 - 2020

SAINT
HERBLAIN



SOMMAIRE

Introduction	3
1. L'enseignement et la pratique artistique	6
1.1. En musique	6
1.2. En arts plastiques	8
1.3. L'accompagnement aux pratiques	8
1.4. L'interdisciplinarité	11
1.5. Les nouvelles orientations de la Maison des Arts dans le domaine de l'enseignement et de la pratique	11
2. Les arts à l'école et la petite enfance	15
2.1. La petite enfance	15
2.2. Le temps scolaire	16
2.3. Nouvel enjeu : positionner la MdA comme acteur de la réussite éducative des élèves	18
3. L'action culturelle et la diffusion	22
3.1. La diffusion	22
3.2. La médiation	23
3.3. Les résidences d'artistes	23
3.4. La commission de diffusion	24
4. La gouvernance	26
4.1. L'organisation interne	26
4.2. La relation avec les partenaires et usagers	29
5. Les fonctions support	31
5.1. Les locaux	31
5.2. Le matériel	32
5.3. La communication	33
Conclusion	34

Introduction

La Maison des Arts de Saint-Herblain (MdA) a ouvert ses portes en octobre 2010.

Ce nouvel établissement a su depuis trouver sa place au sein du quartier Bellevue, ainsi que de la commune et de l'agglomération nantaise, en faisant valoir auprès des habitants et du public une offre riche, originale et diversifiée, et accessible à tous, et à tout âge.

Un premier projet d'établissement avait été adopté au Conseil municipal du 10 décembre 2010, élaboré d'après les grandes orientations culturelles fixées par les élus et adoptées au Conseil municipal du 29 juin 2007, et fixant :

d'une part les objectifs de l'établissement :

- favoriser la mixité et la diversité culturelle, en positionnant ainsi l'établissement comme vecteur du « vivre ensemble » ;
- conjuguer la proximité et la centralité ;
- être à la veille et s'adapter à l'évolution des pratiques culturelles, et encourager l'expérimentation et l'innovation artistique, notamment par la rencontre avec la création artistique professionnelle et la transdisciplinarité ;

et d'autre part ses modalités de fonctionnement.

Après cinq années de fonctionnement, il convient d'actualiser ce projet, ce dans le contexte :

- d'une évolution constante des pratiques artistiques, faisant émerger de nouveaux modes d'expression, de pratique et d'apprentissage ;
- d'un nouveau mandat fixant les grandes orientations pour l'ensemble des services de la Ville via des projets de direction s'articulant en deux périodes (un premier projet s'inscrivant dans la continuité du mandat précédent par l'achèvement des actions engagées jusqu'en 2016, et un second projet qui portera sur la période de 2017 à 2020, tenant compte de l'aboutissement de projets de territoire) ;
- de la réforme des rythmes scolaires et du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle signé en janvier 2014 avec l'Etat.

Il s'agit donc plus d'une réactualisation du projet initial que d'un changement de cap, en cela les grands enjeux du projet restent inchangés :

- lutter contre l'exclusion culturelle ;
- favoriser la participation de tous les habitants ;
- défendre la diversité culturelle ;
- conjuguer proximité et centralité ;
- s'adapter à l'évolution des pratiques culturelles.

Les missions de la MdA

Service municipal de la Ville de Saint-Herblain, classé Conservatoire à Rayonnement Communal (C.R.C.) par le Ministère de la culture et de la communication pour son enseignement musical, la MdA a pour mission de faciliter l'accès à la culture et de développer l'offre culturelle par la pratique artistique, plus particulièrement dans les domaines de la musique, des arts plastiques et des arts numériques. Elle compte actuellement plus de 1200 élèves.

La MdA est également un lieu ressource susceptible de renseigner les habitants sur l'ensemble des pratiques artistiques (musique, danse, théâtre, arts visuels et arts circassiens) existantes sur le territoire.

Elle propose :

- des interventions en milieu scolaire et en structures d'accueil de petite enfance ;
- des enseignements en musique et en arts plastiques ;
- des équipements et un accompagnement en arts numériques ;
- un accompagnement aux pratiques amateurs ;
- une action culturelle.

Les nouvelles orientations

Le projet des élus herblinois pour le mandat 2014-2020 identifie trois grandes priorités :

- soutenir le lien social et les solidarités ;
- aménager une ville durable ;
- garantir des services municipaux de qualité.

En fonction de ces axes, Monsieur le Maire a précisé, dans sa lettre de mission à la Direction Générale de la Ville, plusieurs principes qui s'imposent à l'action municipale pour le mandat :

- la proximité ;
- la participation ;
- la mobilisation des bénévoles ;
- l'optimisation des interventions.

Le nouveau projet de la Direction des affaires culturelles dresse un bilan culturel du précédent mandat et fixe de nouvelles orientations pour guider l'action des différents établissements culturels de la commune.

Trois grands objectifs sont identifiés :

- Objectif 1 : **Accompagner le développement de la ville** en proposant une offre culturelle accessible sur l'ensemble du territoire et en complémentarité avec la Métropole nantaise ;
- Objectif 2 : **Développer le parcours d'éducation artistique et culturelle** ;
- Objectif 3 : **Aller vers les publics.**

Trois axes concernant plus spécifiquement la MdA ont été identifiés dans le projet de direction :

- le renforcement de la proximité avec l'ouverture de l'antenne Nord de la Maison des Arts ;
- le développement de nouveaux formats d'apprentissage ;
- l'accompagnement des plus jeunes enfants dans un choix personnel d'une discipline artistique et dans le suivi dans leur parcours.

A l'issue de cette première étape, l'ensemble de l'équipe de la MdA a été invité à prolonger cette réflexion, quatre groupes de travail mélangeant les personnels des différents pôles et départements d'enseignement ont travaillé sur les deux thématiques suivantes :

- **Faciliter l'accès à la MdA**, en proposant un parcours d'apprentissage commun, clair et accessible aux plus jeunes élèves, susceptible de les accompagner dans le choix de leur domaine artistique (*musique et arts plastiques*) puis discipline ;
- **Imaginer de nouveaux formats de pratique et d'apprentissage artistique**, susceptibles de motiver les élèves et de les mobiliser autour de projets pédagogiques et artistiques à la fois structurants et fédérateurs.

Renforcer la notion de partenariat

L'évolution des cultures et des usages

La société évolue, il en est de même pour les pratiques culturelles. L'accès à la culture, dans le cadre d'une politique de démocratie et de démocratisation culturelle, (*culture de tous et culture pour tous*) doit prendre en compte les nouvelles pratiques culturelles, et doit être repensée de manière plus globale.

La multiplication de l'offre et la profusion d'informations et de contenus en tous genres et dans tous les domaines, notamment par le développement du numérique, rendent de plus en plus complexes les choix qu'ont à faire les individus pour eux-mêmes ainsi que pour leurs enfants.

Une meilleure coordination

Outre la nécessité de clarifier cette offre pour la rendre plus lisible et compréhensible, il paraît nécessaire de travailler à sa cohérence, ce à plusieurs niveaux :

- en interne, en travaillant sur la nature même de l'offre de la MdA, ainsi que sa présentation aux usagers et ses modalités d'accessibilité (parcours, inscriptions et tarification) ;
- avec les différents services culturels de la Ville : (la Bibliothèque et le théâtre Onyx / La Carrière) ;
- avec les autres directions de la Ville (Education, Sports et Vie Associative, Solidarité) ;
- avec les différents acteurs et partenaires du territoire herblinois (Maison des Jeunes et de la Culture, centres socioculturels, associations culturelles ...)
- avec les autres acteurs et établissements culturels de l'agglomération et du département.

Pour cela, il paraît pertinent de travailler sur les axes suivants :

- mettre en place et entretenir des instances de réflexions inter-structures permettant de dégager des orientations communes, d'élaborer des outils de prospection et d'évaluation communs, de mutualiser les ressources et moyens ;
- faciliter le travail en réseau et la coopération professionnelle ;
- développer progressivement une culture professionnelle commune, aboutissant à une offre plus qualitative et cohérente.

La prise en compte de l'évolution des territoires

Les territoires évoluent, tant dans leur densité, leur périmètre que dans leur organisation et administration.

Ces évolutions nécessitent d'adapter les relations partenariales afin qu'elles répondent à ces nouveaux enjeux territoriaux, ce à l'échelle :

- de la proximité (évolution des quartiers, projet du Grand Bellevue...)
- de la centralité (prise en compte de l'évolution démographique de la commune) ;
- de l'agglomération (*spécificités et complémentarités avec les autres communes*).

1. L'enseignement et la pratique artistique

La MdA a pour mission de faciliter l'accès à la culture et de développer l'offre culturelle par la pratique artistique. Elle propose des enseignements en musique et en arts plastiques, un accompagnement aux pratiques amateurs et porte toute son attention à l'interdisciplinarité avec notamment une initiation aux arts numériques.

Le projet pédagogique de la MdA s'articule autour de trois axes principaux qui sont :

- la globalisation des enseignements :

Elle donne du sens à la formation en mettant en avant les liens entre les différentes disciplines nécessaires à un apprentissage de qualité ;

- les pratiques collectives :

Elles sont le vecteur principal de cette globalisation, induisant rencontres et échanges. Ainsi elles favorisent l'émulation, la motivation, l'entraide et le plaisir de réaliser des projets collectifs ;

- la diversification des parcours de formation :

Elle permet aux élèves, guidés et conseillés par leurs professeurs, de construire leur propre parcours.

Ces trois axes sont mis en œuvre par le biais de la pédagogie de projet, qui consiste à « *apprendre en faisant* », en posant l'expression et la réalisation artistique comme objectifs premiers.

L'une des spécificités de la Maison des Arts consiste à rendre accessible son offre d'enseignement à tous les âges, y compris aux débutants, quelle que soit la discipline choisie (musicale ou plastique), les seules limites posées étant l'aptitude physiologique et la capacité d'accueil de l'établissement.

Ainsi le parcours d'apprentissage est construit de façon à pouvoir répondre à cet objectif, s'efforçant de conjuguer progression et accessibilité.

1.1. En musique

La MdA est classée par le Ministère de la Culture Conservatoire à Rayonnement Communal (C.R.C.) pour son activité dans le domaine de l'enseignement musical.

En cela, elle met en place des parcours de formation diversifiés, conformément aux préconisations du Schéma National d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture. Ces parcours ainsi que les processus d'évaluations nécessaires au suivi de la progression individuelle de chaque élève sont réfléchis et élaborés au sein du Conseil pédagogique et validés par l'équipe de direction.

Une réflexion pédagogique importante a été conduite par l'équipe pédagogique de la MdA de novembre 2013 à avril 2014, visant à réformer le parcours et les modalités d'évaluation des élèves. Cette réforme a abouti aux résultats suivants :

Les pratiques collectives sont au cœur du projet de la Maison des Arts, donnant tout son sens à la musique, et contribuant ainsi au « *vivre ensemble* » de la ville. Pratiquer la musique en groupe nécessite d'écouter les autres, de les comprendre, de s'adapter... C'est prendre plaisir à rencontrer d'autres musiciens, à dialoguer et à répéter ensemble, à partager des moments uniques, et à offrir au public le fruit d'un investissement artistique commun. C'est respecter le travail collectif par la qualité de son engagement individuel, et s'aider mutuellement.

La formation musicale générale est intégrée à tous les enseignements instrumentaux et vocaux, individuels et collectifs.

La pratique vocale collective constitue l'élément principal du parcours initial de chaque élève. La voix est l'instrument de musique premier, elle représente un incontournable vecteur de formation, permettant « d'entrer » en musique. Elle se doit d'irriguer l'ensemble des parcours vocaux et instrumentaux. La Maison des Arts propose un parcours de formation diversifié et personnalisé, basé sur la pédagogie de projets et les pratiques collectives.

Ce parcours comprend en tous les cas :

- un apprentissage initial commun axé sur les pratiques vocales collectives ;
- un apprentissage instrumental ou vocal dans le cadre de cours individuels ou semi-collectifs ;
- une pratique instrumentale ou vocale au sein d'un grand nombre d'ateliers de pratiques collectives, abordant sous diverses formes un panel très diversifié de styles et d'esthétiques musicales.

Il se décline en deux périodes :

- une première période de découverte (regroupant l'éveil, l'initiation et le 1er cycle tels que définis dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique de 2008) durant laquelle il y aura une sensibilisation et une acquisition des premiers savoir-faire, cette première période intègre un tronc commun à tous les élèves :

L'équipe pédagogique de la Maison des Arts a décidé de mettre le chant au cœur de son enseignement musical initial ; considérant la voix comme l'instrument premier, les Ateliers Vocaux Initiaux (A.V.I.) proposent une entrée en musique par une démarche artistique autour du répertoire vocal collectif. C'est au sein de ces « orchestres de voix » que sont enseignés les fondamentaux musicaux, tant par l'oralité que par la lecture et l'écriture musicale. Les A.V.I. constituent un tronc commun de 2 années pour tous les élèves musiciens.

- une seconde période regroupant les deuxième et troisième cycles, ainsi que les pratiques amateurs accompagnées, durant laquelle l'élève, muni d'un bagage instrumental, vocal et de connaissances initiales suffisantes, est en capacité de faire des choix d'orientation dans son parcours, (esthétiques, pratiques collectives), et de fournir un travail personnel émanant de sa propre initiative.

La participation aux restitutions publiques (*expositions, auditions, heures artistiques, concerts*), ainsi qu'aux divers projets artistiques et pédagogiques organisés par l'équipe enseignante fait partie intégrante de la formation, elle est à ce titre obligatoire pour l'ensemble des élèves.

Les modalités d'évaluation des élèves ont été revues, laissant une part plus importante à l'évaluation continue :

- par la constitution d'un conseil d'enseignants chargé du suivi des élèves au sein de chaque département (constitué par les enseignants en département et, si besoin, les autres enseignants des élèves concernés) ;
- par l'utilisation accrue du dossier de l'élève.

Un musicien professionnel extérieur est invité à rencontrer les élèves à chaque fin de période, il leur dispense une séance de travail, à l'issue de laquelle il leur communique un bilan d'après cette séance, et en dégage des perspectives de travail à plus ou moins long terme selon chaque élève.

L'élève se produit ensuite en public, condition de l'obtention de sa certification de fin de cycle.

1.2. En arts plastiques

De la même façon que la musique utilise les sons, les signes, les mots... les arts plastiques manipulent les formes à travers la peinture, la photographie, la sculpture, les assemblages, le dessin, les installations ou les possibilités numériques.

L'enseignement des arts plastiques s'appuie sur des méthodes actives : la pédagogie est centrée sur l'élève, l'encourageant à faire des choix, à prendre des risques et à développer un esprit critique.

En positionnant l'expression et la pratique au centre des apprentissages, l'élève est amené à construire progressivement ses connaissances et ses compétences, à travers l'assimilation de notions fondamentales (*espace, lumière, couleur, matière, corps, supports*). Cette construction se fait parallèlement par l'éducation visuelle et l'analyse grâce aux rencontres avec les œuvres de notre histoire et de notre temps (*expositions, ateliers avec des artistes, conférences, sorties culturelles, emprunts de livres*).

Les cours sont collectifs et s'adressent à tous, débutants ou non, adultes, adolescents et enfants dès l'âge de 3 ans. Ils se déroulent de façon hebdomadaire et sont de formats différents selon l'âge des élèves et les disciplines.

Chaque année le département arts plastiques choisit un sujet de réflexion et d'expression commune qu'il utilise comme fil conducteur tout au long de l'année. Cette thématique permet aux différents élèves de se rejoindre autour de divers événements, rencontres intercours, interventions d'artistes plasticiens extérieurs et restitutions publiques de travaux.

Le parcours s'articule en quatre grandes périodes, correspondant à des tranches d'âges :

- **premiers pas**, regroupant l'offre d'éveil allant de 3 à 6 ans ;
- **enfants**, regroupant l'offre pour les élèves de 6 à 10 ans ;
- **adolescents**, regroupant les élèves de 11 à 16 ans ;
- **adultes**, cours accessibles en partie dès 16 ans (à l'exclusion des cours de modèle vivant nécessitant un accord parental pour les élèves mineurs).

En mettant la pratique au centre, l'élève est progressivement amené à acquérir des connaissances et développer des compétences, en saisissant les notions fondamentales.

1.3. L'accompagnement aux pratiques

Les parcours de formation de la MdA sont principalement et historiquement construits sur la base de cours hebdomadaires collectifs et individuels, proposant une progression adaptée à chacun, sur le principe d'une inscription annuelle renouvelable.

Cette offre, socle nécessaire à la formation d'artistes amateurs, ne répond toutefois pas à tous les besoins ni à toutes les demandes, il paraît donc indispensable de la compléter par d'autres dispositifs, répondant à des besoins plus spécifiques.

A titre d'exemple, il pourrait être intéressant de pouvoir accompagner ponctuellement un instrumentiste amateur faisant partie d'une formation constituée, et qui, grâce à quelques conseils précis et circonstanciés pourrait parvenir à surmonter des difficultés spécifiques au programme qu'il travaille, et qu'il ne serait pas en mesure de surmonter seul, sans assistance. C'est souvent le cas d'anciens élèves qui intègrent des ensembles amateurs dans lesquels l'encadrement n'est pas assuré pour tous les instruments.

Il en est de même pour les plasticiens, qui outre un accompagnement, peuvent être à la recherche d'un lieu de pratique et de rencontre, sans pour autant vouloir nécessairement s'engager dans un cours à l'année.

Il est donc important que la MdA puisse soutenir les amateurs dans leur pratique, individuellement ou collectivement, en mettant à leur disposition ponctuellement ou de manière plus pérenne des ressources matérielles ou humaines, susceptibles de les accompagner dans leurs différents projets.

La MdA a également un rôle de médiation à jouer entre les élèves, amateurs, enseignants et artistes professionnels du territoire, en initiant des rencontres à travers des projets partagés.

Cette approche nécessite de réfléchir à de nouveaux formats de fonctionnements et d'interventions. La notion d'accompagnement aux pratiques est encore assez peu répandue dans les établissements spécialisés et les disciplines artistiques académiques, elle est plus développée dans les pratiques artistiques contemporaines, notamment dans le domaine des musiques actuelles, des cultures urbaines et des arts numériques. L'accompagnement aux pratiques est déjà effective à la MdA dans le domaine des arts plastiques.

Les musiques actuelles – Terminus 3

Les musiques actuelles occupent une place importante et singulière dans le paysage culturel contemporain. Emanant du Ministère de la Culture et de la Communication, cette appellation caractérise et regroupe les différents styles musicaux de la fin du 20^{ème} siècle jusqu'à nos jours. Elle rassemble quatre grandes familles musicales, à savoir la chanson, le jazz, les musiques amplifiées (terminologie de l'administration française) et la musique traditionnelle. L'appellation "musiques actuelles" correspond en fait aux "musiques populaires actuelles". On retrouve dans les musiques actuelles, différentes formes musicales contemporaines, s'appuyant sur les évolutions techniques et structurelles en termes de création sonore et utilisant des technologies nouvelles (musique électronique, multidiffusion...).

Terminus 3 est un lieu entièrement dédié aux musiques actuelles. Cet équipement est accessible aux groupes amateurs et professionnels qui souhaitent répéter et/ou bénéficier d'un accompagnement spécifique, au plus près de leurs besoins artistiques, techniques et administratifs.

Les musiciens de Terminus 3 ont des liens réguliers avec la MdA, notamment par la conduite de projets rassemblant enseignants élèves et amateurs.

Les musiques actuelles sont également présentes au sein du département des musiques improvisées. Ce rapprochement permet à la fois de faciliter l'appréhension et l'appropriation des différentes offres et esthétiques musicales par tous les publics, notamment les élèves adultes et adolescents de la MdA.

Le partenariat avec des associations de pratiques artistiques

La formation dispensée dans les établissements d'enseignement artistique vise à former de futurs « actifs » dans le domaine culturel, susceptibles d'appréhender, comprendre et apprécier les différentes formes d'expressions artistiques. A ce titre bon nombre d'anciens élèves de ces établissements ont le désir de poursuivre leur pratique artistique personnelle en prolongement de leur formation, et sont à la recherche de projets et lieux susceptibles de les accueillir.

La MdA développe une offre de pratiques collectives allant dans ce sens, accessible à ces amateurs selon leur niveau de formation. Cette offre vient compléter l'offre associative présente sur l'agglomération nantaise. La MdA accompagne également des associations et ensembles amateurs dans leur fonctionnement et projets.

L'Orchestre d'Harmonie Herblinois (O.H.H.) est un ensemble associatif constitué d'une soixantaine de musiciens amateurs. La Ville de Saint-Herblain soutient l'O.H.H. en mettant à sa disposition via la MdA un enseignant qui en assure la direction artistique, ainsi que des moyens matériels (locaux, matériel et stockage). Elle accompagne également l'O.H.H. dans la réalisation de projets artistiques, permettant ainsi aux amateurs expérimentés de prendre part à un projet associatif convivial et de qualité, participant à la vie citoyenne et à l'animation culturelle du territoire, notamment à l'occasion des grands rassemblements culturels de la ville (fête de la musique, jours de fête).

Une des spécificités de la MdA est d'avoir développé un projet autour du steel drum. Avec la mise en place d'orchestres dans les écoles élémentaires et collèges sur temps scolaire, la création d'ensembles au sein de la MdA, la proposition de stages de découvertes et plus récemment la création d'un groupe rassemblant des élèves de seconde du Lycée Camus, cet instrument est vraisemblablement le plus connu des herblinois, et incontestablement le plus pratiqué.

Ce sont en effet pas loin de 400 élèves de différentes générations qui bénéficient chaque année de ce dispositif. Pour cela la Ville conventionne avec Calyps'Atlantic, association à l'origine de l'implantation de cet instrument dans la région nantaise, qui forte de son expérience a acquis depuis sa création une grande connaissance et expertise dans le domaine du steel drum et plus généralement de la culture trinitadienne. C'est pourquoi la Ville soutient financièrement l'association dans son fonctionnement ainsi que dans la réflexion et les actions qu'elle mène aux côtés de la MdA.

La MdA accueille également Arts en Série, association regroupant des plasticiens expérimentés autour de la pratique très spécifique et technique de la sérigraphie. En retour, la MdA peut profiter des compétences développées par les adhérents à cette association, et disposer d'une partie du matériel lui appartenant, nécessaire à cette pratique.

Les arts numériques

Les outils numériques prennent une place et jouent un rôle de plus en plus important dans les pratiques artistiques et dans leur propagation, tant support à la diffusion que comme véritable outil d'expression et de création. La spécificité de la MdA est de disposer d'ateliers numériques au sein de ses locaux, situés à proximité des espaces de pratiques musicales et plastiques. Cette proximité permet de mener des actions mêlant ces différents modes d'expression.

Les possibilités sont multiples, mais encore peu connues et identifiées des publics et des professionnels. L'utilisation des outils numériques requière des compétences spécifiques, plus ou moins complexes et longues à acquérir, selon les outils et la nature des projets.

La MdA a déjà mis en place un certain nombre d'actions incitant les élèves, le public et les professionnels à s'intéresser et s'emparer de ces outils, mais leur appropriation reste à développer.

Il faut pour cela poursuivre le travail déjà engagé dans les axes suivants :

- l'utilisation de ces outils au sein des cours ;
- l'action culturelle et temps forts autour de ces pratiques ;
- la formation professionnelle des enseignants et acteurs culturels et éducatifs de la Ville ;
- l'accompagnement des amateurs ;
- la programmation de stages.

Actuellement, les Ateliers numériques de la Maison des Arts proposent :

- un accès aux arts numériques dans toutes leurs diversités : la vidéo, l'enregistrement, la création sonore, la musique assistée par ordinateur, le dessin assisté par ordinateur, le film d'animation...
- un accès facilité à des salles dédiées à l'utilisation de logiciels libres permettant de travailler sur place comme chez soi, ainsi qu'à l'utilisation de logiciels professionnels pour finaliser les travaux ;
- une permanence d'accueil pour démarrer des projets en autonomie ou en étant guidé et la prise de rendez-vous spécifiques pour des projets plus importants.

La MdA envisage de compléter cette offre par la programmation à l'année de rendez-vous mensuels intitulés « *les rencarts numériques* », qui proposerait de traiter chaque mois d'une thématique particulière, et qui permettrait de sensibiliser les publics à toutes les possibilités qu'offrent ces outils, et de les inciter ainsi que les aider à s'en emparer.

Par ailleurs des actions de sensibilisation et de formation professionnelle des personnels de la MdA sont mises en œuvres, dans l'objectif d'une meilleure appropriation de ces outils et de leur intégration dans les pratiques professionnelles des agents du service.

1.4. L'interdisciplinarité

Une des principales spécificités de la MdA est donc de regrouper la pratique des musiques, des arts plastiques et des arts numériques au sein d'un même lieu et surtout autour d'un grand projet commun. Ce rapprochement, souhaité par les élus et à l'origine du projet de la MdA, vise à inciter les usagers à s'intéresser aux différentes esthétiques et champs disciplinaires, et ainsi générer de nouveaux modes de pratiques et d'expression.

Pour encourager cette démarche auprès des publics et usagers, la MdA met en place plusieurs actions :

- des stages de découverte favorisant la rencontre entre la musique, les arts plastiques et les arts numériques ;
- une action culturelle orientée vers la transdisciplinarité ;
- des cours multi-arts, notamment en direction des plus jeunes enfants.

1.5. Les nouvelles orientations de la Maison des Arts dans le domaine de l'enseignement et de la pratique

Poursuivre et mettre en œuvre la réforme pédagogique.

Le nouveau parcours pédagogique va se mettre en place progressivement, au rythme des générations d'élèves actuellement inscrits en 1^{ère} et 2^{ème} années de cycle 1 ayant bénéficié du tronc commun (A.V.I.).

Les réflexions pédagogiques actuelles visent à préciser l'intégration des apprentissages fondamentaux nécessaires à la formation musicale générale des élèves et leur répartition dans les différents cours. Les référentiels de compétences ont été définis pour les 2 années d'A.V.I., ils sont en cours de finalisation pour les années suivantes. Il conviendra de les formaliser afin qu'ils soient lisibles

et compréhensibles par tous. Une présentation complémentaire sous forme de vidéos a été expérimentée en interne pour les A.V.I., elle est à l'étude pour l'ensemble des parcours.

La question de la place de l'écrit dans les apprentissages devra être reposée.

En amont du premier cycle, il conviendra d'élaborer un dispositif susceptible à terme de proposer à tous les jeunes élèves un parcours initial commun, ayant pour objectif de tous les éveiller à la pratique de la musique et des arts plastiques, et ainsi leur permettre de s'approprier l'offre de la MdA dans toute sa diversité et de les accompagner dans leur choix disciplinaire pour leur entrée en 1er cycle.

La diversification des esthétiques

En prolongement des différentes actions ponctuelles déjà engagées entre les usagers de Terminus 3 et les élèves de la MdA, il serait pertinent de mettre en place une offre spécifique d'ateliers de musiques actuelles hebdomadaires, intégrée aux parcours de formation de la MdA, susceptible de former les jeunes qui le souhaitent aux musiques actuelles.

Le développement des nouveaux formats

Afin de répondre aux nouveaux enjeux relatifs à l'évolution des usages et pratiques culturelles, la MdA a initié des nouveaux formats d'apprentissage, ayant pour objectif de rendre les pratiques culturelles plus accessibles, de faire découvrir de nouvelles pratiques, et ainsi de favoriser la rencontre entre les artistes, les enseignants et les différents publics.

Les stages

Dès son ouverture, la Maison des Arts a mis en place une nouvelle offre de stages de découverte, dans la perspective de rendre l'ensemble de son offre plus accessible.

Ces stages couvrent les trois domaines proposés à la MdA, à savoir la musique, les arts plastiques et les arts numériques.

Après plusieurs expérimentations, un format unique et identique à l'ensemble de ces stages a été défini : les stages ont lieu à la MdA chaque première semaine des petites vacances scolaires de Toussaint, hiver et printemps, du mardi au vendredi de 14h à 18h, avec un temps de restitution public et commun à l'ensemble des stages le vendredi à 17 heures.

Ce format d'apprentissage massifié sur un temps de vacances s'avère très efficace, et semble par ailleurs correspondre aux attentes et au rythme des enfants et adolescents, nous constatons les faits suivants :

- les enfants sont plus reposés que durant la semaine scolaire, plus disponibles, les enfants s'inscrivant à ces stages étant en demande d'activités pendant les vacances ;
- les apprentissages en stage s'affranchissent totalement d'un travail individuel à la maison, principe sur lequel repose historiquement l'apprentissage de la musique dans les conservatoires, les enseignants pouvant dans le cadre de ces stages capitaliser sur les notions abordées la veille, sans perte entre chaque séance ;
- ce format de stage revêt un caractère festif, à la fois pour les enfants et les encadrants, qui est très perceptible lors des restitutions publiques de fin de stage, moment toujours très attendu par les enfants et apprécié par les familles et le public ;

Au regard des résultats, cette offre mériterait d'être développée, diversifiée, et déployée dans la future antenne Nord de la MdA.

Ces constats amènent également à penser qu'il serait judicieux de développer une offre de stages de perfectionnement, qui aurait l'intérêt :

- de permettre à des élèves ayant déjà un certain « appétit » et des acquis artistiques, de les mettre en œuvre pour réaliser un projet collectif ;
- de faire découvrir aux élèves d'autres langages, esthétiques ou instruments nécessitant des bases plus ou moins importantes ;
- de conduire des projets non réalisables dans un format d'apprentissage hebdomadaire (mobilisation concentrée d'élèves, de ressources humaines et matérielles) ;
- de proposer aux artistes amateurs de participer à un stage ou projet encadré.

Ce type d'offre est très répandu en France et à l'étranger, le plus souvent privé, avec hébergement, et de formats plus conséquents (journées complètes, stages d'une semaine voire plus) assez cher, par conséquent non accessible à tous.

Le format actuel est adapté à des enfants, à des adolescents, mais pas aux adultes ne bénéficiant pas des congés scolaires. Il pourrait être judicieux de proposer ces stages dans un format au volume horaire identique, mais réparti différemment dans le temps, par exemple sur les week-ends.

Par ailleurs, cette offre, à l'instar des pratiques collectives de la MdA, doit être pensée à une échelle de territoire plus grande que celle de la ville ; en effet, il serait intéressant de pouvoir regrouper les élèves et amateurs de l'agglomération – voire du département - ayant acquis un certain niveau de pratique, ce pour des raisons :

- pédagogiques (plus les élèves ont acquis un niveau élevé, plus ils sont isolés dans leur établissement) ;
- esthétiques (l'occasion d'initier des élèves et des amateurs à de nouvelles esthétiques dans la discipline qu'ils pratiquent) ;
- sociales (les projets hors les murs contribuent à l'émancipation des publics, par définition un artiste, qu'il soit amateur ou professionnel, est amené à sortir de son territoire, ce qui peut être une finalité en soi) ;
- artistiques (certaines œuvres ou réalisations nécessitent de regrouper des praticiens avec des compétences très spécifiques, *par exemple pour la constitution d'un grand ensemble instrumental*).

A l'heure actuelle, ce type d'offre est encore peu répandu dans le département. A ce titre, il serait intéressant qu'il puisse à terme être envisagé de l'élaborer en partenariat avec un ou plusieurs établissements voisins, en partageant cette réflexion.

Il est important également de définir la complémentarité entre les pratiques et enseignements collectifs proposés par nos établissements et cette nouvelle offre. En effet, il ne s'agirait pas de fragiliser les projets collectifs mis en œuvre dans le cadre du parcours des élèves, qui font partie intégrante de leur parcours et nécessaires à leur formation, mais de compléter cette offre avec des propositions optionnelles, ponctuelles, et de mener un projet spécifique au sein d'un collectif constitué pour la circonstance.

Séjours et échanges inter-écoles

Dans le cadre de leurs missions respectives la Maison des Arts et le service jeunesse ont expérimenté ensemble la mise en œuvre de courts séjours de groupes d'élèves de la MdA.

Au regard des retours enthousiastes des élèves, de leurs parents et de l'équipe éducative, il semble intéressant de modéliser cette expérience. Il est donc envisagé la mise en place d'autres projets de courts séjours, pouvant mobiliser d'autres groupes de jeunes et enseignants, voire à terme permettre à chaque élève de bénéficier une fois de cette expérience durant sa scolarité à la MdA.

Afin que ces projets puissent faire l'objet d'une réciprocité d'accueil avec des villes ou structures partenaires, il est envisagé que ce type d'échanges puisse avoir lieu à l'occasion de grands week-ends ou petites vacances, périodes durant lesquelles les élèves sont libérés de l'école, les familles disponibles, et les établissements artistiques susceptibles de programmer une ou plusieurs prestations publiques.

Afin d'en simplifier l'organisation, de partager et minimiser les coûts, il est prévu que chaque structure prenne en charge d'organisation et les frais de déplacement de son groupe, et qu'une fois arrivé sur place l'hébergement et la totalité des frais d'organisation, de déplacement et de restauration soit de la responsabilité et à la charge des familles et de la structure d'accueil.

Echanges inter-établissements

Il est également nécessaire d'organiser des rencontres entre formations collectives de différents établissements, l'occasion pour les élèves et les enseignants de changer de cadre, de se rencontrer et de découvrir d'autres répertoires, d'autres formations, d'autres modes de fonctionnements. Pour que ces échanges aient du sens et soient maîtrisés dans toutes leurs dimensions (artistique, pédagogique, logistique, matérielle et financière), ils nécessitent d'être co-construits en amont et validés par les directions des établissements concernés.

Echanges ponctuels d'enseignants

Au lieu de déplacer les élèves, il pourrait être également intéressant d'envisager des échanges ponctuels d'enseignants entre établissements (*collectivités*).

Ainsi, pendant un temps défini (*une semaine par exemple*), deux enseignants de la même discipline et ayant le même temps de travail pourraient échanger leur classe et découvrir par la même occasion leurs environnements professionnels respectifs.

Ces échanges permettraient aux élèves des deux établissements de bénéficier ponctuellement d'une approche pédagogique et artistique différente, venant rompre la « routine » - nécessaire toutefois aux apprentissages artistiques, basés sur la répétition - par la confrontation à un autre regard professionnel, ce sans la contrainte de changement d'horaires ni la participation financière supplémentaire des usagers bénéficiaires.

Ces échanges, s'ils sont bien préparés en amont par les deux enseignants et les deux responsables d'établissement, ne pourraient être que bénéfiques pour les élèves.

Ils pourraient également s'inscrire dans la perspective d'un projet pédagogique commun, par exemple une rencontre d'élèves.

Une première expérience de ce type a eu lieu à l'initiative d'un enseignant, et a manifestement été bénéfique pour l'ensemble des élèves et instructive pour les deux professeurs.

2. Les arts à l'école et la petite enfance

L'éducation artistique et culturelle concourt à la formation intellectuelle et sensible de l'individu, elle favorise son épanouissement. Elle prépare les jeunes à l'exercice du choix et du jugement, et participe à l'apprentissage de la vie civique et sociale ainsi qu'à l'égalité des chances.

Levier majeur de la démocratisation culturelle, l'éducation artistique et culturelle joue en outre un rôle essentiel en faveur de la diversité des cultures et des formes artistiques, et participe à l'aménagement culturel du territoire.

La Ville de Saint-Herblain a adopté en 2009 son Projet Educatif Local (P.E.L.). Ce document cadre est le garant de la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant et du jeune (*temps familial, temps scolaire, périscolaire et extrascolaire*). Il doit contribuer à réduire les inégalités éducatives. Il s'articule autour de 3 axes :

- les espaces de l'enfant et du jeune ;
- les temps de l'enfant et du jeune ;
- une ville partenaire de l'enfant et du jeune.

En janvier 2014, la Ville de Saint-Herblain a signé un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (C.T.E.A.C.) avec l'Etat, visant à mettre en œuvre un parcours artistique et culturel de l'enfant de 0 à 18 ans et sur les différents temps de l'enfant et de l'adolescent. Cette mission partagée nécessite un travail en synergie des différents acteurs artistiques, culturels éducatifs et sociaux du territoire, ce dans une approche pluridisciplinaire et transversale en termes de domaines artistiques.

Le parcours culturel et artistique permet à chaque enfant et adolescent de s'initier aux différents langages de l'art, et de diversifier et développer ses moyens d'expression à travers la pratique, la rencontre des œuvres et des artistes. Il les aide ainsi à se forger une culture artistique personnelle et humaniste. Ce parcours fait le lien entre les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

La MdA joue un rôle important dans ce dispositif, sur les trois temps de l'enfant, et à tous les âges.

2.1. La petite enfance

La MdA intervient auprès des enfants dès la crèche. L'ensemble des enfants des structures de petite enfance de Saint-Herblain bénéficie d'un éveil musique ou arts plastiques dispensé par deux musiciens intervenants et une enseignante plasticienne de la Maison des Arts.

Les objectifs sont :

- **En musique :**
 - faire découvrir à l'enfant la voix et le monde sonore ;
 - développer son sens créatif ;
 - développer sa motricité ;
 - stimuler son imagination ;
 - lui faire « vivre la musique » par le jeu et la découverte.
- **En arts plastiques :**
 - développer le sens créatif de l'enfant ;
 - stimuler son imagination ;
 - favoriser l'éveil aux arts ;
 - jouer avec la couleur ;
 - par des procédés adaptés, utiliser des outils pour agir sur les formes et les matières.

2.2. Le temps scolaire

Afin que tous les enfants puissent bénéficier d'une éducation artistique et culturelle, la Ville de Saint-Herblain a fait le choix d'intervenir de manière importante sur le temps scolaire auprès de l'Education nationale. Outre la garantie de s'adresser à l'ensemble des enfants, ce choix permet que les enseignements mis en œuvre par les intervenants soient pensés en lien étroit avec les enseignements généraux. Ces projets sont à l'initiative et coordonnés par les enseignants de l'Education nationale, et font partie intégrante de leur projet de classe et du projet d'école. La collaboration pédagogique ainsi mise en œuvre permet à l'enfant de faire la relation entre les différents apprentissages.

Ainsi les enseignants des écoles primaires publiques de Saint-Herblain qui le souhaitent peuvent bénéficier d'interventions en milieu scolaire (I.M.S.), pour mener à bien un projet d'éducation artistique, s'inscrivant dans le projet d'école. Toutes les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville sont concernées par ce parcours.

Les projets d'éducation artistique et culturelle couvrent six domaines artistiques répertoriés dans les programmes de l'Education nationale :

- les arts visuels : dessin, peinture, sculpture, création animée, illustration, art and english, bande dessinée, arts numériques, cinéma, photographie ;
- les arts du quotidien : le jeu, design, mobilier, arts décoratifs ;
- les arts du son : musique vocale et/ou instrumentale, paysage sonore ;
- les arts du spectacle vivant : danse, théâtre, cirque, marionnettes ;
- les arts du langage : arts littéraires écrits et oraux (slam, poésie...), littérature jeunesse (album, récit, roman, conte...) ;
- les arts de l'espace : architecture, jardins, urbanisme.

La MdA couvre 45 % de ces interventions tous domaines confondus, en assurant pour une grande part des I.M.S. dans le domaine des arts du son et des arts visuels.

Un dispositif particulier en R.E.P.

Ce parcours est renforcé par un dispositif qui a été mis en place dès 2008 dans les établissements scolaires situés dans le Réseau d'Education Prioritaire (R.E.P.), intitulé « musique en R.E.P. », il se décline en plusieurs dispositifs qui se complètent.

Tous les élèves des classes de CM1 et de CM2 des groupes scolaires Angevinère, Bernardière, Sensive et Rabotière apprennent le steel drum. Cet instrument a été choisi à la fois pour ses qualités intrinsèques ainsi que son potentiel éducatif et artistique.

Les valeurs artistiques :

- richesse du répertoire et combinaisons possibles avec d'autres ensembles instrumentaux ;
- mode de construction musicale et d'apprentissage offrant de multiples possibilités en termes d'arrangements ;
- liens historiques avec les musiques dites « savantes » ;
- apprentissage collectif oral, faisant appel à la mémoire du corps ;
- possibilité de changer d'instrument et donc de rôle au sein de l'orchestre (même technique pour tous les instruments) ;

- couleur particulière de l'ensemble : l'étonnant rapport objet/son faisant la principale force de l'instrument ;
- permet à la fois un accès très rapide à une production musicale collective, sans toutefois limiter la progression, qui offre des perspectives illimitées, tant en terme de répertoire que de virtuosité.

Les valeurs sociales :

- pratique collective (comme le chant choral) qui permet de rassembler des instrumentistes et non instrumentistes au sein d'ateliers communs ;
- pas d'obligation d'acquisition de matériel individuel et pas de travail à la maison ;
- la rencontre avec d'autres publics est facilitée par la qualité sonore de l'instrument offrant des possibilités supplémentaires d'aller au-devant de nouveaux publics (les orchestres de steel drum peuvent se produire en salle comme en plein air, sans aucune sonorisation).

Chaque classe constitue un orchestre, co-encadré par un instrumentiste intervenant et l'enseignant de la classe. Les élèves répètent deux fois par semaine, la deuxième séance étant encadrée en autonomie par l'enseignant de la classe. Pour ce faire, les enseignants positionnés sur ce dispositif bénéficient d'une formation spécifique dispensée par la MdA. L'activité a lieu au collège Renan – à l'exception du groupe scolaire Angevinière qui pour sa part répète au collège Gutenberg -, ce qui contribue à assurer la liaison école/collège, tous les élèves de CM1 & CM2 se rendant deux fois par semaine dans leur collège d'affectation. D'autre part, ce dispositif est un levier déterminant pour inciter les enfants à poursuivre la musique, il s'avère en effet être la principale source de motivation des élèves à se porter candidats pour l'entrée en 6^{ème} C.H.A.M. au collège Renan, d'autres faisant le choix de s'inscrire à la MdA.

Ce dispositif est prolongé pour les élèves de 6^{ème} SEGPA des deux collèges.

La MdA a également mis en place des orchestres de steel drum enfants ados et adultes sur temps extra-scolaire, constitués pour une majeure partie d'individus issus de ce dispositif (élèves, enseignants et personnels éducatifs).

Afin d'assurer la continuité de cette mission, le parcours se poursuit au collège.

Le projet « Courant d'Arts chez Ernest » (C.A.C.E) est coordonné par la Ville de Saint-Herblain, le collège Ernest Renan et l'association Trempolino. Il invite les élèves à poser des regards différents sur le monde qui les entoure, en s'appuyant sur un ensemble d'actions et de réalisations culturelles et artistiques qui favorisent les rencontres avec des artistes, des acteurs culturels, des élus, des acteurs du monde économique, des citoyens impliqués, les parents d'élèves, les élèves, l'équipe du collège (*enseignants, documentaliste, AED...*). Il s'agit d'entrer dans les apprentissages par le biais d'actions co-construites par les partenaires qui permettent et rendent possible des investissements différents.

Le projet C.A.C.E. se décline autour de plusieurs actions artistiques et culturelles. Il se déroule sur l'année scolaire et s'articule autour de plusieurs temps forts que sont : les journées projets et les Ernest'in.

Partie intégrante du projet C.A.C.E., la mise en place dès septembre 2010 de Classes à Horaires Aménagés Musique (C.H.A.M.) à dominante instrumentale au collège Ernest Renan a largement contribué à l'ouverture de la MdA aux jeunes habitants du quartier et plus largement de la ville, en permettant aux jeunes collégiens volontaires d'accéder à la découverte de la musique et à l'apprentissage d'un instrument, ce au sein d'un parcours complet intégrant de manière harmonieuse les apprentissages scolaires et l'éducation artistique.

Ce dispositif mis en place en septembre 2010 ans a depuis atteint son plein fonctionnement, couvrant depuis septembre 2014 l'ensemble des niveaux scolaires de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Outre les élèves provenant des écoles primaires du R.E.P. et qui constituent la majorité des effectifs, la C.H.A.M. accueille également des élèves débutants en musique des autres groupes scolaires de la Ville, ainsi que des élèves de la MdA qui au moment de leur passage en 6^{ème} décident de poursuivre la musique en C.H.A.M. Ainsi toute la richesse et la singularité de la C.H.A.M. réside dans sa grande mixité, tant sociale que culturelle et artistique.

La réussite de la C.H.A.M. passe par sa bonne intégration au sein du collège, il est important que les élèves de la C.H.A.M. soient des élèves « comme les autres ». Cette intégration passe par des projets croisés avec les autres élèves du collège d'une part, notamment dans le cadre du dispositif d'action culturelle Courant d'Arts chez Ernest, et d'autre part par la participation des élèves de la C.H.A.M. à des projets impliquant d'autres élèves de la MdA.

Comme pour l'ensemble des élèves de la MdA, la pédagogie de projet est le meilleur vecteur de motivation pour les élèves, c'est pourquoi en complément des grands événements, l'année scolaire doit pour chaque classe être jalonnée d'échéances partagées et annoncées aux élèves.

2.3. Nouvel enjeu : positionner la MdA comme acteur de la réussite éducative des élèves

Dans le cadre des orientations fixées par le C.T.E.A.C., chaque établissement culturel devra œuvrer au développement du parcours d'éducation artistique et culturelle. Les grands objectifs fixés dans le projet de direction des affaires culturelles concernant la MdA sont les suivants :

Sur le temps scolaire

La Ville a décidé de développer son action éducative dans les quartiers prioritaires. Ainsi, dans les quartiers Grand Bellevue Saint-Herblain/Nantes et Nord de la ville, les dispositifs sont renforcés dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle.

Créer la C.H.A.M. Mandela

Dans le contexte du Projet de Rénovation Urbaine du Sillon de Bretagne, et plus précisément de l'ouverture du nouveau groupe scolaire Nelson-Mandela intégrant une antenne de la Maison des Arts, la Ville de Saint-Herblain et l'Education nationale ont souhaité parfaire le dispositif expérimental « pôle musique » mis en place en 2008, en offrant aux élèves qui le souhaitent la possibilité d'intégrer une Classe à Horaires Aménagés Musique (C.H.A.M.) à dominante vocale afin qu'ils puissent bénéficier, d'un parcours d'éducation musicale complet, basé sur l'apprentissage du chant choral.

La C.H.A.M. sera mise en place pour les élèves de C.E.1 à compter de septembre 2015, dès l'ouverture du nouveau groupe scolaire et de l'Antenne Nord de la MdA. Un niveau supplémentaire sera ouvert chaque année scolaire, ce dispositif accompagnant les élèves jusqu'au C.M.2. Le cursus mis en place intégrera un apprentissage complémentaire instrumental par la pratique du steel drum en C.M.1 et en C.M.2.

Le choix d'ouvrir une C.H.A.M. voix n'est pas anodin : la pratique vocale constitue l'élément principal du parcours initial musical de chaque enfant, la voix étant en quelque sorte son instrument de musique premier, elle représente à ce titre un incontournable vecteur de formation, permettant « d'entrer en musique » dans le langage, dans l'expression et dans la culture de l'autre. De plus, le chant ne nécessite aucun apport matériel individuel.

Les C.H.A.M. à dominante vocale permettent aux élèves des classes élémentaires montrant un intérêt pour les pratiques vocales collectives de recevoir, sur le temps scolaire, un enseignement vocal assuré par des enseignants spécialisés.

Cet enseignement permet de développer les qualités d'écoute, de « vivre ensemble », d'expression individuelle, collective et de création des élèves. Il enrichit leurs compétences culturelles et favorise ainsi leur réussite.

Cette C.H.A.M. sera constituée autour d'un projet pédagogique global, défini et concerté entre l'enseignement général et l'enseignement artistique, qui s'intégrera au projet d'école et devra respecter une double finalité :

- Permettre aux élèves de suivre une scolarité dans les conditions les plus satisfaisantes possibles tout en développant parallèlement des compétences musicales affirmées ;
- Favoriser la réussite éducative et artistique des élèves musiciens chanteurs scolarisés dans l'établissement scolaire et inscrits à la Maison des Arts.

Par ailleurs, ces classes ne devront pas avoir pour effet de réduire le nombre d'heures d'enseignement de musique à l'école pour les élèves non concernés par ces classes. Les élèves non-inscrits en C.H.A.M. bénéficieront d'une part de l'enseignement artistique figurant au programme de l'Education nationale, et d'autre part du dispositif de parcours artistique et culturel proposé par la Ville de Saint-Herblain à l'ensemble des écoles élémentaires publiques.

En complément de ces objectifs, la C.H.A.M. contribuera à la vie de l'école au sein de son quartier, en proposant notamment un chœur parents/enfants ainsi que des cours ouverts et manifestations publiques.

L'enseignement musical dispensé est constitué de deux volets qui devront être mis en relation :

- une éducation musicale générale et technique ;
- une formation vocale spécifique.

Il sera assuré par les enseignants qualifiés de la Maison des Arts de la Ville de Saint-Herblain.

Les horaires d'enseignement seront les suivants :

- CE1-CE2 : 2 heures hebdomadaires – Education musicale et technique vocale
- CM1-CM2 : 3 heures hebdomadaires – Pratique collective vocale (2h15) et Steel-Drum (45 min)

Par ailleurs, les élèves de CP bénéficieront tous d'un enseignement vocal préparatoire à la CHAM.

Assurer la continuité éducative du parcours en développant l'option musique au Lycée Albert Camus

Le lycée Albert Camus situé à Nantes accueille depuis septembre 2014 des élèves des Classes à Horaires Aménagés Musique (C.H.A.M.) à dominante instrumentale du collège Ernest Renan situé à Saint-Herblain.

Afin d'assurer la continuité et la cohérence des enseignements dispensés au collège et au lycée, il est envisagé de renouveler l'ouverture d'un enseignement d'exploration « Création et activités artistiques – Arts du son » en classe de seconde.

Cet enseignement propose un parcours de découverte fondé sur la mobilisation et le développement de compétences qui permettent aux élèves d'apprécier les réalités sonores, musicales et culturelles de leur environnement.

En prolongement de ce dispositif, il est envisagé l'ouverture d'une option musique légère pour les élèves de 1^{ère} et de terminale. Cet enseignement, s'adresse à tous les élèves qui, quels que soit leur parcours de formation durant les deux dernières années du lycée, désirent l'enrichir d'une dimension artistique fondée sur la pratique et la connaissance de la musique.

Cette option accueille les élèves qui souhaitent poursuivre et approfondir l'éducation musicale reçue au collège.

Le renforcement du partenariat avec l'Education nationale par la mise en place de ces nouveaux dispositifs permettra d'assurer une meilleure continuité du dispositif d'Education Artistique et Culturelle sur temps scolaire, allant de la maternelle au Baccalauréat, sachant que ce parcours ne constitue pas une filière en soi, et reste accessible à chaque étape aux élèves qui le souhaitent.

Sur le temps périscolaire

Adapter les ateliers artistiques aux besoins des accueils périscolaires

La réforme des rythmes scolaires a amené la Ville à revoir son organisation ainsi que son offre sur temps périscolaire. La MdA a pris part à cette réflexion et a mis en place des ateliers de pratique artistique sur temps périscolaire.

Ces ateliers ont lieu le soir de 16h30 à 17h30 dans les écoles et à la MdA pour les écoles de sa proximité (Rabotière, Bernardière et Sensitive).

Le format est de 9 séances d'une heure par atelier, avec en amont une présentation des ateliers, par les intervenants, dans les écoles, sur le temps périscolaire.

Cette activité est proposée aux enfants de CP et CE1 inscrits à l'accueil périscolaire.

L'ensemble des musiciens et plasticiens intervenants encadre ces ateliers autour de thématiques variées :

- musique (chant, musique africaine, instruments mélodiques et musique d'Amérique du Sud) ;
- arts plastiques (ateliers en lien avec la thématique annuelle du département Arts Plastiques de la Maison des Arts) ;
- arts numériques (Stop Motion).

Former les animateurs du périscolaire

Pour compléter ce travail sur le temps périscolaire et toujours dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Maison des Arts, en collaboration avec la Direction de l'Education, a mis en place des formations professionnelles à destination des animateurs de la Ville.

Ces formations ont pour objectif de permettre à terme aux animateurs d'encadrer des activités artistiques de manière autonome sur les temps périscolaires et extrascolaires (Accueils de Loisirs Sans Hébergement).

Au regard des premiers résultats, il semble pertinent de développer et de pérenniser ce dispositif de formation, afin qu'à terme certains animateurs puissent assurer des ateliers artistiques de manière autonome.

L'éducation artistique et culturelle ne concerne pas que les temps scolaires et périscolaires, un grand nombre d'actions de la MdA menées sur le temps extra-scolaire contribuent à cette mission, par exemple les stages de découverte et plus largement le parcours de formation proposé à l'ensemble des élèves.

Mais la pratique artistique seule n'est pas une fin en soi. Pour qu'elle ait du sens, elle doit aboutir à l'accès à la culture dans toute sa diversité. Elle doit être adossée à la rencontre avec les œuvres et les artistes.

3. L'action culturelle et la diffusion

L'action culturelle de la MdA regroupe l'ensemble des projets, actions et événements mis en œuvre en périphérie ou en synergie de l'enseignement et de l'accompagnement, elle vise à rapprocher les populations, les publics de la pratique artistique. Ce travail nécessite une approche spécifique dans ses modes de construction (notion de projet, de co-construction), et dans l'approche des publics (médiation, communication). Ce travail s'inscrit aussi bien dans un objectif de démocratisation (accès) culturelle que de démocratie (citoyenneté) culturelle, il rejoint ainsi le projet de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville.

L'action culturelle de la MdA regroupe :

- la diffusion ;
- la médiation ;
- les résidences.

Les objectifs de l'action culturelle sont les suivants :

- élargir et diversifier les publics ;
- nourrir la pédagogie ;
- accueillir et promouvoir la création contemporaine ;
- croiser les publics et les pratiques en expérimentant de nouvelles formes et formats participatifs ;
- faire découvrir d'autres disciplines, esthétiques et pratiques artistiques venant compléter l'offre de la MdA ;
- favoriser le décroisement et le croisement des disciplines et des esthétiques artistiques ;
- conforter, développer et diversifier les partenariats avec d'autres structures du territoire.

3.1. La diffusion

La politique de diffusion de la Maison des Arts est en lien direct avec la pratique artistique ; elle se doit de la nourrir, la diversifier, la réinterroger, la valoriser. Cette diffusion est très variée, tant dans ses contenus que dans ses acteurs, on y retrouve à la fois des concerts d'élèves, d'enseignants et d'élèves, d'enseignants, de musiciens extérieurs, d'expositions d'élèves et d'enseignants, d'artistes plasticiens en résidences, des projections de films, des conférences, des performances...

Outre son action dans les murs, la MdA est partie prenante de l'animation culturelle du territoire, à ce titre elle participe aux manifestations et événements des quartiers, de la ville et de l'agglomération.

La MdA accueille également des spectacles produits par les partenaires culturels de la Ville, cette collaboration permet de renforcer le rôle que la MdA se doit de jouer dans le domaine de la formation initiale des spectateurs, venant ainsi en appui de la mission de diffusion et d'aide à la création d'Onyx/La Carrière. Il s'agit que la MdA s'attache à former les élèves, non pas dans l'unique objectif qu'ils deviennent de futurs « acteurs » des pratiques amateurs, mais également d'éveiller leur curiosité et leur intérêt pour l'art afin qu'ils puissent être les « actifs » de la culture de demain.

3.2. La médiation

La médiation culturelle à la Maison des Arts consiste à mettre en relation et faciliter la rencontre entre les publics, les acteurs, les partenaires et le service de la MdA, ce dans un objectif d'appropriation par les habitants du projet de l'établissement. A ce titre, la médiation a un rôle tout particulier à jouer en direction des publics dits « éloignés ». Le travail de médiation consiste à initier des liens avec les habitants et à développer des liens avec les usagers. Ce travail à la fois de fond et de terrain se décline en différents objectifs, se traduisant en deux grandes missions :

- **Médiation auprès des publics**
 - écouter, identifier, recueillir et prendre en compte l'expression interne et externe à la MdA ;
 - sensibiliser et mobiliser de nouveaux publics sur le territoire en fonction de leur typologie ;
 - faciliter l'accès aux pratiques et aux œuvres.
- **Médiation auprès des acteurs et partenaires**
 - mettre en relation les publics et les acteurs (*professionnels, artistes, partenaires...*) autour de projets spécifiques ;
 - développer les relations avec les structures associatives partenaires ;
 - participer à des groupes de travail collectif.

Une grande partie du travail de médiation se construit au quotidien, parfois individu par individu, selon les propositions de la MdA ou par la demande ou la curiosité des habitants.

3.3. Les résidences d'artistes

Dans le cadre de son action, la MdA accueille des artistes en résidence. Ces résidences sont ouvertes à des artistes musiciens ou plasticiens professionnels qui peuvent témoigner d'une expérience artistique solide.

Les résidences visent :

- à permettre aux élèves et usagers de la Maison des Arts d'assister au processus de création, à faire partager une démarche artistique ;
- à développer les liens avec le territoire et l'environnement local autour d'un projet de création et de sa diffusion ;
- à soutenir la création contemporaine par la mise à disposition d'un espace de travail ;
- à réaliser une création au sein de la Maison des Arts et de la commune de Saint-Herblain.

Des espaces de travail sont mis à disposition de l'artiste, afin que celui-ci puisse mener son projet artistique personnel, tout en renforçant une action de sensibilisation à l'art contemporain sur le territoire. L'artiste a également accès aux équipements techniques de la MdA.

Jusqu'à présent la MdA a accueilli 1 résidence d'artiste musicien, et 3 résidences d'artistes plasticiens par an. L'expérience tend à démontrer que le format retenu pour les résidences musique est plus pertinent, les objectifs visés nécessitant une présence de l'artiste s'inscrivant dans le temps, temps nécessaire à la rencontre avec les différents professionnels, élèves, usagers habitants et publics, et temps nécessaire à la co-construction du projet avec les différents protagonistes.

Concernant les arts plastiques, une nouvelle procédure d'appel d'offre est mise en œuvre, précisant les objectifs de la résidence, les critères de sélection de l'artiste, ainsi que les modalités d'organisation.

Les critères de sélection sont les suivants :

- **Une première étape de sélection sur dossier, qui évalue :**

- La qualité du parcours artistique,
- L'exigence et l'originalité de la démarche artistique,
- La faisabilité technique,
- La capacité de l'artiste à s'investir dans un programme de sensibilisation à l'art contemporain en faveur de la population locale (présentation publique, proposition d'atelier...),
- Les motivations qui animent la candidature de l'artiste.

- **Une seconde étape d'entretiens**

Au terme de cette première sélection, les candidats présélectionnés sont invités à se déplacer à la MdA pour une présentation des projets et une visite des locaux avec des enseignants et des responsables des pôles administratif, culturel et technique de la Maison des Arts.

3.4. La commission de diffusion

Afin d'impliquer l'ensemble de l'équipe dans l'élaboration de la saison culturelle, et que celle-ci réponde aux objectifs tels que définis ci-dessus, une instance spécifique a été mise en place. La commission de diffusion est constituée de l'équipe de direction, des agents du pôle action culturelle communication et musiques actuelles, ainsi que des enseignants, responsable des départements. Cette instance se réunit deux fois par an, elle examine les projets d'action culturelle déposés par les enseignants de la MdA et le pôle action culturelle musiques actuelles et communication.

Un appel à projets est effectué via une note de cadrage auprès des enseignants en amont de chaque commission, précisant les critères généraux de sélection, qui sont les suivants :

- niveau de corrélation avec le projet d'établissement ;
- qualité artistique du projet ;
- qualité pédagogique ;
- niveau d'implication des élèves ;
- budget ;
- porosité entre les disciplines artistiques ;
- ampleur partenariale interne ;
- ampleur partenariale externe ;
- singularité et innovation ;
- publics concernés ;
- croisement des publics ;
- échelle territoriale ;
- niveau de renseignement du dossier.

Certains de ces critères sont reprécisés dans cette lettre de cadrage, en fonction de l'évolution du projet d'établissement et de la réflexion menée au sein de la D.A.C. concernant la politique de diffusion de la Ville, ainsi que de l'actualité (ouverture de nouveaux équipements, évolution des partenariats).

Cette note de cadrage insiste sur la volonté de développer une action culturelle de proximité, le « *aller-vers* » étant l'un des axes importants du nouveau projet de direction. Elle insiste également sur le fait que les projets doivent comporter un volet pédagogique, et être « impliquants » autant que faire se peut pour les élèves ou les habitants.

A ce titre, il est envisagé la mise en place d'une fête des arts plastiques, qui remplirait les mêmes objectifs que ceux de la fête de la musique, à savoir proposer un temps festif et participatif rassemblant les amateurs et élèves plasticiens.

Cet évènement serait piloté par la MdA, et ferait comme pour la fête de la musique l'objet d'un appel très large à la participation. Une première édition expérimentale aurait lieu en 2016, parc de la Savèze, situé quartier nord de la Ville, à proximité du nouveau groupe scolaire Nelson Mandela intégrant la future antenne de la MdA.

L'action culturelle fait partie intégrante du projet de la MdA, l'accès à la culture étant la finalité du projet de la MdA. L'action culturelle telle que mise en œuvre invite les publics à la découverte des œuvres, des esthétiques, de la création contemporaine, elle incite l'élève, l'amateur, le citoyen, mais également le professionnel à être curieux et à s'ouvrir à la culture de l'autre, participant ainsi au vivre ensemble dans la cité.

4. La gouvernance

Afin que le projet de l'établissement puisse être porté par l'ensemble des acteurs concernés, la MdA a opté dès son ouverture pour une organisation permettant d'associer à la réflexion les personnels, les usagers et les partenaires.

4.1. L'organisation interne

La Maison des Arts rassemble des professionnels de secteurs très diversifiés (enseignants musiciens, musiciens intervenants, enseignants arts plastiques, administratifs, techniciens, artistes invités, apprentis). Elle est également un service de la Ville, et à ce titre il est important et nécessaire que cette appartenance soit parfaitement assimilée. En effet, au-delà d'une réalité professionnelle qui s'impose à tout fonctionnaire territorial, cet élément est un des enjeux majeurs du développement culturel, qui relève aujourd'hui de plus en plus des collectivités locales.

La culture, comme toute autre compétence relevant de la collectivité, doit faire partie intégrante d'une réflexion collective portée et partagée par l'ensemble des agents de la Ville.

D'autre part l'ensemble des personnels de la MdA œuvre au sein de la même structure au service d'un projet commun, et l'interaction de ces personnels avec les différents usagers de la MdA doit être facilitée par une bonne organisation et une bonne connaissance - et reconnaissance - du rôle de chacun, éléments constitutifs d'une culture professionnelle partagée.

Deux axes contribuent à atteindre cet objectif :

- ✓ Une organisation propice à l'échange et à la concertation ;
- ✓ La formation et l'information professionnelle.

C'est pourquoi l'organigramme de la Maison des Arts, dès son origine, n'a pas été pensé de manière sectorielle, mais plutôt élaboré dans l'objectif d'un partage de moyens et ressources humaines au service d'un unique projet.

Tout d'abord il semble important de souligner que les enjeux managériaux tels qu'ils avaient été définis dans le projet d'établissement de 2010 restent tout à fait d'actualité, et que l'organisation générale répond aux missions et principes généraux du projet.

La structuration en 5 pôles s'est avérée pertinente, et les instances telles que définies ont toutes été mises en place.

Une instance supplémentaire, la commission de diffusion, constituée de l'équipe de direction, des agents du pôle action culturelle communication et musiques actuelles, et des enseignants chargés de coordination des départements, a été mise en place.

Le périmètre des pôles

Pôle administration accueil

Le regroupement de compétences au sein d'un pôle unique contribue au partage de l'information et plus largement à la mise en place d'une culture commune au sein de l'établissement. Les missions d'administration et d'accueil sont partagées par les agents du pôle, certaines tâches restant toutefois spécifiques à certains personnels (ex. la régie, le suivi du parc instrumental).

Le fonctionnement par équipe en binômes pour l'accueil, avec un système de roulement des équipes, permet d'assurer un accueil de qualité et continu auprès des différents usagers.

Pôle technique et sécurité

Le regroupement des deux missions s'avère également pertinent. En effet, la sécurité des publics et des salariés est étroitement liée à l'activité déployée à un instant « T ». Par ailleurs, outre les contraintes de sécurité et d'exploitation liées à la classification de l'établissement en E.R.P., le regroupement de personnels qualifiés au sein d'un même pôle, chargé de l'organisation technique des événements, de la gestion et du suivi de la sécurité, du matériel, ainsi que du bâtiment en relais avec les services compétents en la matière, se sont très vite avérés indispensables. Par ailleurs, l'ouverture de l'atelier numérique et le développement important des temps publics de restitution nécessitent l'intervention régulière de prestataires techniques extérieurs, qu'il est indispensable d'anticiper et de coordonner (montage / démontage et sécurité des publics).

Pôle action culturelle, communication et musiques actuelles

La triple compétence de ce pôle est singulière. Un travail de réflexion et de définition de pratiques musicales (artistiques et pédagogiques) avait été réalisé de 2009 à 2011 par une coordination musique, cherchant notamment à définir la notion d'accompagnement (coaching) et d'enseignement (apprentissage). Il s'avère que la répartition actuelle permet de rapprocher de nouveaux publics de la MdA via l'action culturelle, et n'est pas un frein au croisement des esthétiques, en effet le rattachement des musiques actuelles aux missions d'action culturelle a permis la mise en place de projets artistiques et pédagogiques communs entre les différents praticiens (élèves de la MdA et usagers de T3, élèves de la C.H.A.M. et collégiens).

L'action de communication interne comme externe à l'établissement représente également un travail conséquent, qui a considérablement évolué depuis l'ouverture de la MdA.

Pôle arts à l'école et petite enfance

La double compétence de ce pôle paraît évidente, rappelons qu'il n'existe aucun diplôme spécifique à la petite enfance dans l'enseignement artistique spécialisé, et que seuls les musiciens intervenants reçoivent une formation susceptible de remplir cette mission. Soulignons également qu'il n'existe pas l'équivalent aux dumistes en terme de formation ni de diplôme dans les autres champs disciplinaires artistiques, ce sont donc les enseignants plasticiens qui interviennent dans les écoles et en petite enfance.

Ce pôle a fait l'objet d'un renforcement en janvier 2013, ce afin de répondre aux nouveaux enjeux relatifs à la conduite de la réforme des rythmes scolaires mise en œuvre en septembre 2013, amenant la MdA à intervenir sur le temps périscolaire, chose qu'elle ne faisait pas auparavant.

Pôle enseignements

Il a pour mission de mettre en œuvre le projet pédagogique de la MdA, et d'assurer le suivi de l'ensemble des enseignements et des élèves. Outre la progression des apprentissages au sein de chaque classe, il s'agit également de construire un parcours pour chaque élève balisé de projets à caractère pédagogique. La mission est donc conséquente, d'où la nécessité d'articuler ce pôle en départements.

Définition des départements d'enseignement :

- a) **Dimension pédagogique** : le département est un lieu de concertation au sein duquel s'élabore un projet pédagogique spécifique au profit du département concerné découlant du projet pédagogique général de la MdA élaboré par le conseil pédagogique.
- b) **Dimension projets** : le département est le lieu où sont proposés et validés les projets artistiques spécifiques du département (ou inter-département) qui seront ensuite présentés pour validation au conseil pédagogique ou à la commission d'action culturelle.
- c) **Dimension managériale** : ce travail de réflexion et de mise en œuvre pédagogique au travers des projets de réalisations artistiques est mené avec l'ensemble des enseignants du ou des départements concernés sous la responsabilité du responsable de département qui anime les séances de travail nécessaires, à un rythme déterminé par lui en fonction des besoins et échéances.

Les instances de direction et de pilotage

Le comité de direction

Constitué des responsables de pôle (enseignements, arts à l'école et petite enfance, action culturelle, administratif, technique/espace numérique), il est animé par le responsable de la Maison des Arts qui en fixe les ordres du jour selon les dossiers et l'actualité rapportés par chaque responsable de pôle ; il se réunit chaque semaine, il participe :

- à l'organisation générale du fonctionnement de la Maison des Arts ;
- à l'élaboration du calendrier des différents évènements et échéances ;
- à la planification, priorisation et répartition des rôles et tâches ;
- à l'élaboration et au suivi des textes cadres ;
- à la coordination des différents pôles ;
- à l'élaboration et au suivi des projets à caractère transversaux ;
- à la mise en place de groupes de réflexion thématiques ;
- à la conception des plans de formation continue.

Le conseil pédagogique

Le conseil pédagogique est composé des enseignants responsables des départements. Animé par le responsable de pôle enseignements, il se réunit une fois par mois et en fonction des dossiers, il participe :

- à la mise en œuvre et évaluation du projet pédagogique ;
- à l'organisation de la concertation entre les différents départements ;
- à la mise au point des différents processus d'évaluation.

4.2. La relation avec les partenaires et usagers

Le conseil d'orientation et d'évaluation

Le Conseil d'Orientation et d'Evaluation (C.O.E.) est une instance de concertation qui s'inscrit dans les orientations de la Ville relatives à la participation citoyenne, telles que les élus les ont définies en début de mandat.

Le C.O.E. est une instance d'information et d'échange entre les habitants, les usagers, les partenaires et l'institution municipale, elle poursuit les objectifs suivants :

- organiser la transversalité de la réflexion entre les acteurs ;
- recueillir les avis sur les projets et orientations de l'établissement relevant d'une approche partagée ;
- contribuer à la meilleure adéquation possible entre la demande des usagers et l'offre proposée par la Maison des Arts ;
- impliquer chacun dans le projet de la Maison des Arts ;
- évaluer les actions, établir un bilan partagé des activités.

Le C.O.E. se réunit à raison de 3 fois par an, son ordre du jour est fixé par ses membres à chaque fin de réunion pour la réunion suivante, il comporte généralement deux grands points :

- Un sujet d'actualité ou de fond ;
- Un point sur la vie de l'établissement, préparée en amont par le comité des usagers.

Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu adressé par courrier à l'ensemble des membres, joint à la convocation. L'ensemble des comptes-rendus est consultable par tous sur le site internet de la MdA.

Composition

Elus(es) :

- Le Maire ou son (sa) représentant(e) ;
- L'adjoint(e) aux finances, à l'administration générale et à l'évaluation des politiques publiques ;
- L'adjoint(e) à l'éducation et à la jeunesse ;
- L'adjoint(e) à la vie associative, action socioculturelle et relations internationales ;
- L'adjoint(e) au quartier Est ;
- Le(a) conseiller(e) délégué(e) à la petite enfance et à la formation artistique.

Administration :

- Le (la) Directeur(trice) Général(e) des Services ou le (la) Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) à la solidarité et à la vie sociale ;
- Le (la) Directeur(trice) des affaires culturelles.

Professionnels de la MdA :

- Le (la) responsable de la MdA ;
- Les 5 responsables de pôle de la MdA (pôles enseignements, arts à l'école et petite enfance, action culturelle, administratif, technique)

Représentants extérieurs :

- Un(e) représentant(e) de l'Orchestre d'Harmonie Herblinois ;
- Un(e) représentant(e) de Jet FM ;
- Un(e) représentant(e) de la Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) ;
- Un(e) représentant(e) d'une association culturelle de la commune ;
- Un(e) représentant(e) des acteurs culturels.

Usagers :

- 5 représentant(e)s des usagers.

Le C.O.E. se réserve la possibilité d'inviter d'autres acteurs pour échanger sur un sujet précis.

Le comité des usagers

Le Comité des usagers est un espace de rencontres et d'échanges ouvert à l'ensemble des usagers de la Maison des Arts. Il est animé par 5 d'entre eux, volontaires, qui siègent au Conseil d'Orientation et d'Evaluation de la Maison des Arts afin de relayer la parole des uns et des autres.

L'interface entre les usagers et l'équipe de direction de la Maison des Arts est assurée par la médiatrice culturelle de l'établissement.

Le Comité des usagers permet de suggérer des idées ou améliorations dans le fonctionnement de la Maison des Arts.

Ainsi, les usagers deviennent acteurs de la vie de l'établissement.

La MdA travaille régulièrement avec les autres établissements publics d'enseignement de l'agglomération nantaise. Afin de partager leurs réflexions, problématiques et de pouvoir coordonner les différentes actions inter-établissements, les directeurs(trices) sont amenés à se concerter régulièrement.

Le Gr9

Le groupe des 9 est une instance de concertation qui rassemble les 9 directeurs des établissements publics d'enseignement artistique de l'agglomération : Bouguenais, Carquefou, Indre, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Aignan de Granlieu, Saint-Herblain et Saint-Sébastien sur Loire.

Il se réunit à chaque retour de congés scolaires, les échanges s'effectuant par ailleurs virtuellement via un e-groupe. Il aborde les questions de stratégie, de ressources humaines, valide et coordonne les projets pédagogiques inter-écoles.

5. Les fonctions support

5.1. Les locaux

La Maison des Arts dispose d'une surface de 4000 m² de superficie utile comprenant :

- un hall d'accueil avec bar et billetterie ;
- un auditorium, espace de diffusion et rencontre entre le public et les praticiens amateurs et professionnels, d'une jauge de 160 places assises ou 500 personnes debout ;
- une salle d'exposition, galerie de restitution faisant face à l'auditorium ;
- 21 salles de répétition et de cours : espace musique adapté aux différentes formes et formats de pratiques : orchestres, chœurs, pratiques collectives, salles dédiées dotées d'équipements et de mobiliers spécifiques (ex. salles de percussions, salle de harpe, salle de piano, salle de contrebasse...)
- 4 salles de cours d'arts plastiques équipées pour la gravure, la cuisson de la terre, les modèles vivants, pouvant accueillir les cours de dessin, peinture & multi arts, un espace de détente isolé pour les artistes invités ;
- L'atelier numérique comprenant 4 salles (musique assistée par ordinateur, dessin assisté par ordinateur, vidéo assistée par ordinateur, projection) ainsi qu'un bureau pour le technicien multimédia / réseaux ;
- Un espace tertiaire regroupant la DAC et l'équipe administrative de la Maison des Arts, une salle d'attente, une salle d'archives, une salle de réunion, une terrasse.
- une bibliothèque de quartier rattachée au service La_Bibliothèque.

Les différents locaux sont connectés par fibre optique aux autres sites culturels de la Ville et à la mairie principale, ainsi que les salles de pratique collectives et de diffusion de la MdA.

Les salles de cours sont équipées d'un système informatique doté d'outils périphériques audio performants.

Terminus 3

Terminus 3 est un lieu ressource dédié aux musiques actuelles situé 3 rue Gustave Eiffel, à proximité de la station de tramway François Mitterrand, terminus de la ligne N°1. Cet équipement comprend :

- 2 studios de répétitions autonomes, accessibles 7j/7j de 10 h à 2 h du matin, par créneau de 4 heures (occasionnel ou régulier)
- 2 studios de formation,
- 1 studio de résidence,
- 1 studio central : pré-production, prise de son, mixage, MAO, création (accès sous conditions).

L'antenne Nord

En septembre 2015 sera livrée la nouvelle antenne Nord de la Maison des Arts, intégrée au nouveau groupe scolaire Nelson Mandela.

Cette nouvelle réalisation localisée 3 rue du Danube, s'inscrit dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine (P.R.U.) du Sillon de Bretagne.

Elle comprend :

- la réhabilitation de l'immeuble Sillon et de son parvis ;
- la construction de 1060 nouveaux logements ;
- le réaménagement du parc de la Savèze ;
- l'ouverture de la médiathèque Gao-Xingjian ;
- un nouveau complexe sportif.

Le nouveau groupe scolaire Nelson Mandela, comprendra :

- 14 classes (maternelle et élémentaire) ;
- un accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de 3 à 6 ans d'une capacité d'environ 50 places ;
- un plateau sportif de plein air ;
- l'antenne nord de la Maison des Arts, dotée des espaces suivants :
 - 1 salle de steel drum de 100m² avec 1 local de stockage de 20m² attenant,
 - 1 salle de pratique collective de 60m²,
 - 4 salles de cours de musique de 20m² chacune,

Soit une surface utile nécessaire pour les salles de pratiques musicales d'environ 260m² (hors circulations).

- un accès à des sanitaires enfants et adultes,
- l'usage d'un bureau partagé entre les enseignants de musique et les ALSH,
- une entrée suffisamment grande pour permettre aux élèves d'attendre le début de leurs cours.

L'antenne de la Maison des Arts étant vouée à accueillir des élèves pendant le temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire, elle bénéficiera d'une liaison directe avec l'école par passerelle.

5.2. Le matériel

Un investissement conséquent en matériel a été nécessaire pour l'ouverture de la MdA : matériel technique, mobilier, informatique spécifique pour les ateliers numériques, matériel scénique, parc instrumental. Dans un souci d'anticipation, un travail sur l'obsolescence de l'ensemble de ces matériels a été réalisé, aboutissant à la définition d'un Plan Pluriannuel d'Investissements prévoyant l'ensemble des remplacements nécessaires dans une approche budgétaire lissée.

5.3. La communication

La communication est un élément dont il faut tenir compte dans la mise en œuvre de tout offre de service public afin qu'elle profite aux usagers. A ce titre, elle permet d'optimiser la dépense publique.

En ce qui concerne la MdA, il s'agit de parvenir à communiquer auprès du plus grand nombre sur une offre culturelle très diversifiée, il est pour cela nécessaire d'adapter les modes et supports de communication à la nature de l'offre proposée et aux différents publics visés.

L'ensemble de la communication de la MdA fait l'objet d'une validation par le service communication externe de la Ville.

La communication numérique

Devenue incontournable, la communication numérique permet d'assurer une diffusion très large de l'information, dépassant le périmètre du territoire. Elle contribue à l'identification de la MdA par les publics ainsi que par les professionnels et institutionnels. Elle offre également un espace d'expression artistique dématérialisé, qui permet de laisser une trace visible et entendable par tous, des travaux et réalisations artistiques menés dans le cadre du projet de la MdA.

Un système permet également la diffusion ponctuelle d'évènements en Direct Streaming sur la toile, faisant passer ainsi la jauge de l'auditorium de 160... à plusieurs milliards de spectateurs.

La MdA dispose d'un site internet qui détaille son offre ainsi que ses modalités d'accès, et suit l'actualité quotidienne de la MdA. Il offre aux usagers et internautes la possibilité de s'abonner en ligne à une lettre d'information numérique : « Pratik ».

La MdA alimente également le compte Facebook de la Ville, ainsi que le Blog de l'Education Artistique et Culturelle.

Les supports papier

La MdA édite les documents suivants :

- une plaquette générale, carte de visite déclinant les différents locaux et contacts de la MdA ;
- une plaquette annuelle présentant l'offre en termes de pratique et enseignements ;
- trois plaquettes : "Pratiquer la musique", "Pratiquer les arts visuels" et "Pratiquer la danse", présentant l'ensemble de l'offre présente dans les différentes structures publiques et associatives de Saint-Herblain ;
- une plaquette semestrielle présentant la saison culturelle de la MdA ;
- une carte postale bimestrielle annonçant les dates de la programmation culturelle, distribuée dans les lieux publics de l'agglomération nantaise ;
- deux plaquettes d'inscription en C.H.A.M. ;
- depuis mars 2015 une plaquette commune aux services de la jeunesse, au service des sports et à la MdA présentant l'offre d'activités pendant les congés scolaires (les stages en ce qui concerne la MdA).
- 2 campagnes par an sur les panneaux d'affichage 8m2 de la Ville.

Soulignons que ces différents supports ne sont que des outils qui viennent compléter la communication physique avec les usagers, celle-ci étant assurée au quotidien par les agents du pôle administration / accueil, la médiatrice du pôle action culturelle et les enseignants.

Depuis février 2015, le pôle action culturelle a entrepris de se rendre sur le marché de Bellevue, afin de communiquer sur l'offre et la saison de la MdA. Cette expérience devrait permettre de mesurer le niveau d'information des habitants du quartier concernant la structure et le projet, le bâtiment étant parfaitement identifié, mais son offre beaucoup moins...

Conclusion

Comme souhaité par les élus et précisé dans le projet d'administration de la Ville, ce projet d'établissement s'inscrit dans la continuité du précédent. Il couvrira une période de 5 ans et pourra être amendé en 2017, pour prendre en compte l'aboutissement de projets de territoires.